

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2010

<p>NOMBRE DE MEMBRES composant le Conseil : 35 en exercice : 35 présents : 32 représentés : 1 pour : 33 abstentions : 0 contre : 0</p>

OBJET : Versement d'acomptes sur les subventions aux associations avant le vote du budget 2011

L'An deux mille dix, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Étaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, P. GUYON, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLETT, P.H. CONSTANT, M. FAYE, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés ayant donné pouvoir :

C. VIDALENC à J. GUNTZBURGER

Absent excusé : D. LAFON, J. N'GALLE EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les crédits de subventions ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution,

Considérant que dans l'attente du vote du budget primitif 2011, il convient de voter des acomptes sur les subventions aux associations, afin de leur permettre d'assurer leurs dépenses courantes, notamment en matière de salaires,

Vu l'avis de la commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des subventions de fonctionnement aux associations de la ville

Organismes	Acomptes
Association sportive fontenaisienne	73 750
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs	57 715
Centre Scolaire d'Initiation Sportive	12 750
Comité des Œuvres Sociales du personnel	26 740
Collège Universitaire Fontenaisien	1 811
Ludothèque - Manège aux jouets	3 515
Association l'Île aux Enfants	13 346
EPA Théâtre des Sources - Cinéma le Scarron	128 000
CCAS	120 000
Caisse des Ecoles	27 250
TOTAL	464 877

Les élus membres des conseils d'administration d'associations et établissements précités ne prennent pas part au vote

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET



[Handwritten signature]

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Allain ANDRIANASOLO